



Schweizer Schiesssportverband
Fédération sportive suisse de tir
Federazione sportiva svizzera di tiro
Federaziun svizra dal sport da tir

Lidostrasse 6
CH-6006 Luzern
+41 41 370 82 06
info@swissshooting.ch



Concept de la promotion de la Relève FST



Auteur: Ruth Siegenthaler

Entraîneuse du Sport de performance avec brevet fédéral / entraîneuse du mental

Certifiée en management de sport

Cheffe Formation et Relève de la FST

Experte J+S du tir sportif

Participant(e)s

Urs Jenny, Vreni Kim

Susanne Kläy, Paul Salathé,

Ursula Stäuble, Dino Tartaruga,

August Wyss

Domaine Sport d'élite

Chefs cantonaux de la formation

Editeur

Fédération sportive suisse de tir

Lidostrasse 6

6006 Lucerne

Téléphone 041 370 82 06

fst-ssv@swissshooting.ch

www.fst-ssv.ch

Photos

Ruth Siegenthaler

Pour des raisons de lisibilité, il n'est fait usage que de la forme masculine dans ce document. Il va de soi que les femmes, athlètes, entraîneuses, monitrices, etc., sont bien évidemment concernées.

Doc.-No. 6.13.02 2^e édition 2014

Sommaire

1	Introduction	1
1.1	Exposé de la situation	1
1.2	Bases	2
1.3	Buts	2
1.3.1	Délimitation.....	2
2	Objectifs de la PdR au sein de la FST	2
3	Parcours des athlètes	3
3.1	Formation des enfants et des jeunes	4
3.1.1	Buts de la formation des enfants et des jeunes	4
3.1.2	Sélections	5
3.1.3	Contenus de la formation	5
3.1.4	Intensité des entraînements	5
3.1.5	Moniteurs	5
3.1.6	Types de compétition	5
3.2	Première étape de la promotion de la Relève (PdR).....	6
3.2.1	Buts de la première étape de la PdR.....	6
3.2.2	Sélections	6
3.2.3	Contenus de la formation	6
3.2.4	Intensité des entraînements	6
3.2.5	Entraîneurs	7
3.2.6	Compétitions	7
3.3	Deuxième étape de la PdR	7
3.3.1	Buts de la deuxième étape de la PdR	7
3.3.2	Sélection	7
3.3.3	Contenus de la formation	7
3.3.4	Intensité des entraînements	8
3.3.5	Entraîneurs	8
3.3.6	Compétitions	8
3.4	Troisième étape de la PdR.....	8
3.4.1	Buts de la troisième étape de la PdR	9
3.4.2	Sélections	9
3.4.3	Contenus de la formation	9

3.4.4	Intensité des entraînements	9
3.4.5	Entraîneurs	9
3.4.6	Compétitions	10
3.5	Cadre national Juniors	10
3.5.1	Buts des Cadres nationaux Juniors	10
3.5.2	Sélections	10
3.5.3	Contenus de la formation	10
3.5.4	Intensité des entraînements	10
3.5.5	Entraîneurs	10
3.5.6	Compétitions	10
3.6	Pierres d'achoppement de la PdR.....	11
4	Cellules de promotion / Cellules d'entraînement	13
4.1.1.1	<i>Catalogue des critères de formation des jeunes.....</i>	<i>13</i>
4.1.2	Organismes responsables.....	13
4.1.3	Infrastructures	13
4.1.3.1	<i>Stands de tir.....</i>	<i>13</i>
4.1.3.2	<i>Environnement encourageant le mouvement</i>	<i>13</i>
4.1.3.3	<i>Personnes.....</i>	<i>13</i>
4.2	Catalogue des critères de la promotion locale de la Relève CLP.....	13
4.2.1	Organismes responsables.....	13
4.2.1.1	<i>Rôle de l'organisme responsable</i>	<i>14</i>
4.2.2	Infrastructures	14
4.2.2.1	<i>Stands de tir.....</i>	<i>14</i>
4.2.2.2	<i>Place pour les exercices de motricité sportive.....</i>	<i>14</i>
4.2.3	Personnes.....	14
4.2.4	Partenaires.....	14
4.3	Catalogue des critères pour le niveau Sites-labels CRP	14
4.3.1	Organisme responsable	14
4.3.1.1	<i>Rôle de l'organisme responsable</i>	<i>15</i>
4.3.2	Infrastructures	15
4.3.2.1	<i>Stand de tir.....</i>	<i>15</i>
4.3.2.2	<i>Local polysportif</i>	<i>15</i>
4.3.2.3	<i>Hébergement</i>	<i>15</i>
4.3.2.4	<i>Accessibilité</i>	<i>16</i>
4.3.3	Personnes.....	16

4.3.4	Partenaires.....	16
4.3.4.1	<i>Ecoles de sport et entreprises d'apprentissage</i>	16
4.3.4.2	<i>Analyse et encadrement médico-sportifs</i>	16
4.3.4.3	<i>Psychologie du sport</i>	16
4.3.5	Financement du Site label.....	16
4.3.6	Processus d'attribution des labels.....	17
4.3.6.1	<i>Candidature</i>	17
4.3.6.2	<i>Délais pour le dépôt des candidatures</i>	17
4.3.6.3	<i>Attribution du label</i>	17
4.3.6.4	<i>Controlling</i>	17
4.4	Catalogue des critères pour le niveau Sites-labels CNP.....	18
5	Structure des Cadres Swiss Shooting	18
6	Formation des entraîneurs	21
6.1	Filières de la formation.....	22
6.1.1	Formation des enfants.....	22
6.1.2	Formation des jeunes.....	22
6.1.3	Première étape PdR.....	22
6.1.4	Deuxième et troisième étapes PdR.....	23
6.1.5	Entraîneurs du Cadre national.....	23
7	Concept de sélection	24
7.1	Paramètres des performances de compétition.....	26
7.2	Paramètres des tests de performance.....	26
7.2.1	Tests de performance de la motricité sportive.....	26
7.2.2	Tests de performance propres au type de sport.....	26
7.3	Evolution des performances.....	27
7.4	Conditions psychologiques.....	27
7.5	Niveau de développement biologique.....	27
7.5.1	Définition du niveau de développement biologique selon <i>Mirwald</i>	27
7.5.2	Age relatif.....	28
7.6	Biographie des athlètes.....	28
7.7	Médecine du sport.....	28
8	Types de compétitions	29
8.1	Formation des Jeunes.....	29

8.2	Niveau local de la promotion	29
8.3	Niveau régional de la promotion Site-label	30
8.4	Niveau régional de la promotion Cadre de transition.....	30
8.5	Niveau national de la promotion	30
9	Mise en vigueur	31
10	Controlling / Reporting	31
11	Dispositions finales	32
11.1	Annexes	32
11.2	Approbation	32
11.3	Entrée en vigueur	32
11.4	Dispositions transitoires.....	32
	Glossaire	33
	Répertoire des figures.....	35
	Répertoire des tableaux	36
	Annexes.....	37

Liste des abréviations

AD	Assemblée des délégués
cf.	confer, reportez-vous à...
CI	Cours d'introduction
CMD	Championnats de match décentralisés
CP	Centre de performances
CP	Conférence des présidents (les présidents des SCT/SF)
CLP	Centre local de performances
CNP	Centre national de performances
CRP	Centre régional de performances
DE	Dispositions d'exécution
dipl.	diplômé(e)
Doc.-N ^o	FST numérotation des règlements
e. a.	entre autres
Entraîneur Rel	Entraîneur de la Relève
EOP	État optimal de performance
ESPIE	Estimation systématique du pronostic intégratif, par l'entraîneur
etc.	et cætera
FC 1	Formation continue 1
féd.	fédéral
Fig.	Figure
FST	Fédération sportive suisse de tir
h.	heure(s)
ISSF	International Sport Shooting Federation
J+S	Jeunesse + Sport
MSA	Moniteur de sport pour adultes
OFSPPO	Office fédéral du Sport
p. ex.	par exemple
PdR	Promotion de la Relève
ShMa	Shooting Masters
SOA	Swiss Olympic Association
ss.	et suivants
SSV	Schweizer Schiesssportverband
TCL	Talents Card Local
TCN	Talents Card National
TCR	Talents Card Regional
Ü12	Classe d'âge plus de 12 ans

1 Introduction

La Fédération sportive suisse de tir (FST) déclare promouvoir la Relève (PdR) en parfaite adéquation avec l'âge et le niveau des jeunes, une promotion durable et visible, exigeante du point de vue de la qualité, orientée sur les performances et acceptable éthiquement. Elle endosse la responsabilité du sport de performance pour la Relève dans le tir sportif.

Elément de premier plan, la promotion de la Relève doit être réalisée de manière durable, respectant les athlètes afin de constituer la base de futures performances de haut niveau dans le tir sportif et permettant en parallèle le suivi d'une formation scolaire et professionnelle.

1.1 Exposé de la situation

La FST a établi un concept de la Promotion de la Relève en 2010. Elle a repris les Directives des deux « Leading Partner » Jeunesse & Sport et Swiss Olympic. Elle s'est notamment appuyée sur la documentation « Les 12 éléments de la réussite » de Swiss Olympic.

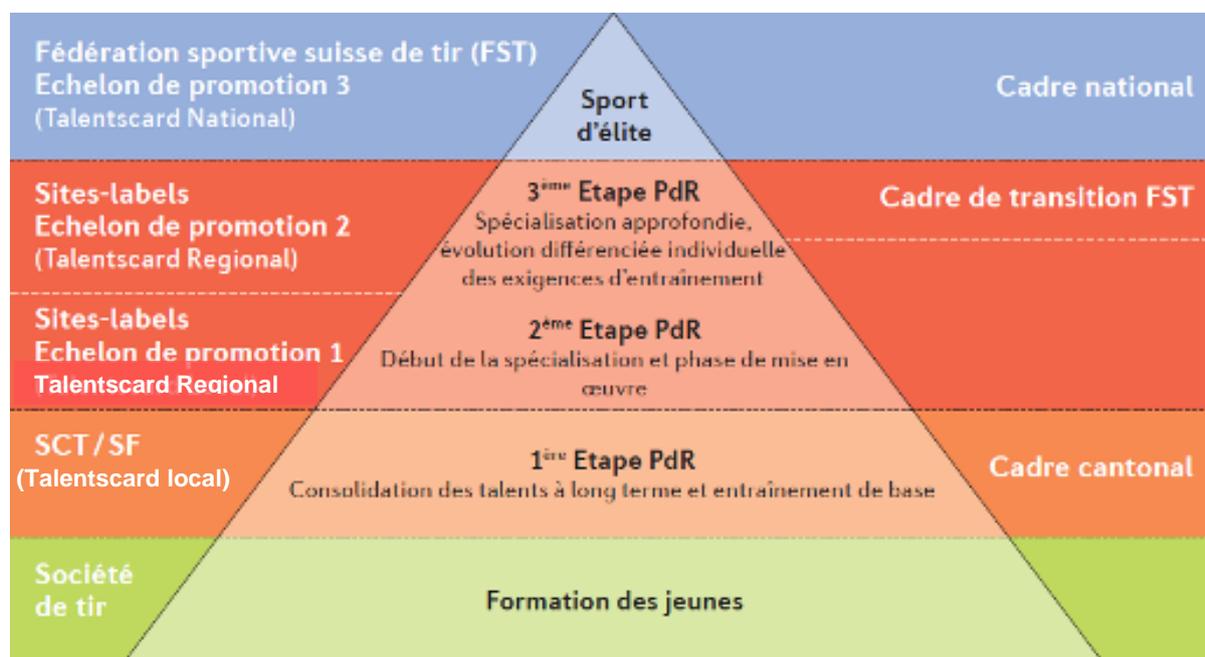


Fig. 1: Les 1^{ère}- 3^è étapes de la promotion de la Relève (marquées en orange et en rouge dans le schéma) s'ajoutent sans transition à la formation des Jeunes dans les Sociétés de tir.

Le présent concept de la promotion s'ajoute sans transition au concept de la Relève 2010 et règle de manière détaillée les contenus et l'intensité des entraînements des différentes cellules de promotion. Le parcours des athlètes, les structures des cadres, le concept de sélection et les Directives propres aux entraîneurs (Trainer-Guideline) sont les éléments prépondérants du présent concept.

Comme elle l'a déjà décrit dans le concept de la PdR 2010, la FST adapte actuellement l'organisation du domaine de la PdR et lui donne une nouvelle structure. Afin de réaliser cet objectif, les Centres régionaux de performances (CRP) assumeront un rôle central. A ce jour (2014), deux Sites-labels Swiss Shooting (CRP) sont entrés en activité à Teufen (AR) et à Fitzbach (GL).

1.2 Bases

Le présent concept de la promotion repose sur les bases suivantes:

- Concept de la Relève 2010
- Documentation „Les 12 éléments de la réussite “ de Swiss Olympic
- Concept de la promotion de la Relève, 1^{ère} édition 2012
- Modèle de J+S
- Manuel „Diagnostic et sélection de talents“ Swiss Olympic (ESPIE)
- Manuel „Analyse-SCATT“ FST pour l'ESPIE¹
- Charte éthique de Swiss Olympic

1.3 Buts

Par le présent concept de la promotion, il s'agit de découvrir, de recruter et d'encourager de manière ciblée les sportifs les plus aptes, indépendamment de leur âge. Le parcours optimal des athlètes définit les heures et les contenus d'entraînement nécessaires dans les différentes cellules de promotion. Des structures de cadres adéquates et visibles doivent également donner aux athlètes la possibilité de changer d'orientation ou de suivre une ascension plus directe au sein du sport de performance de la Relève.

1.3.1 Délimitation

Le présent concept se limite exclusivement à la promotion d'athlètes de la Relève âgés de 8 à 20 ans, à la formation des enfants et des jeunes, ainsi qu'au sport de performance et au Sport d'élite de la Relève.

2 Objectifs de la PdR au sein de la FST

- Elargir la base des sportifs de la Relève prêts à fournir de hautes performances.
- Sélectionner les athlètes les plus aptes dans toutes les catégories d'âge.
- Promouvoir de manière respectueuse les tireurs talentueux.
- Unifier la formation des jeunes talents.
- Assurer la qualité de la formation à tous les niveaux.
- Minimiser les quotes-parts Drop-out (quotes-parts d'échec) par un encadrement global.

¹ Définition cf. Glossaire

3 Parcours des athlètes

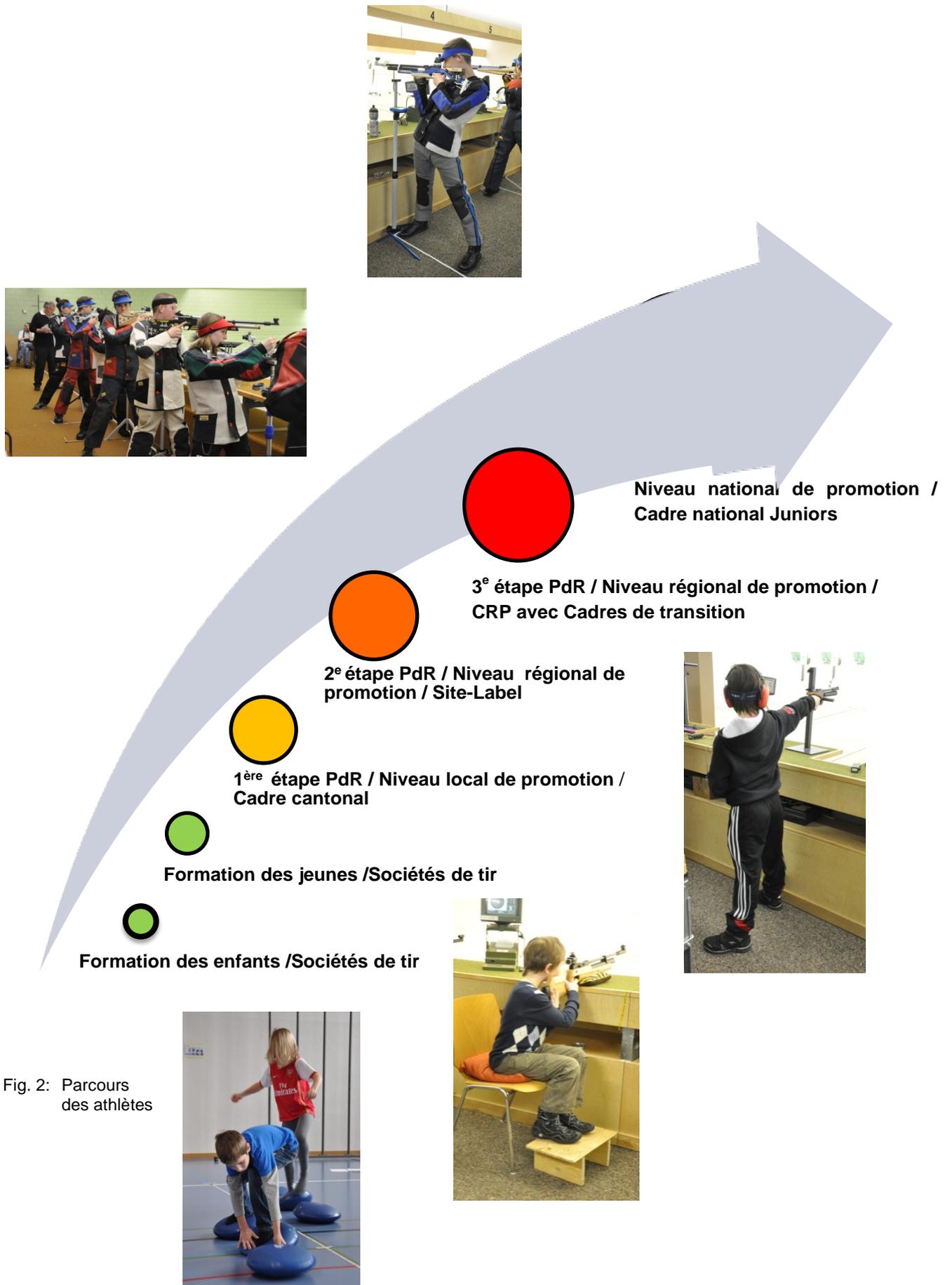


Fig. 2: Parcours des athlètes

Le parcours optimal des athlètes commence dans les Sociétés de tir par le sport pour enfants dès l'âge de 8 ans et s'achève dans le Cadre Sport d'élite selon les résultats obtenus au classement mondial. Ensuite s'ouvre la perspective de retransmettre à la base le savoir acquis, en tant que moniteur, entraîneur ou fonctionnaire du tir sportif.

Le parcours des athlètes exige l'accomplissement des étapes suivantes (des informations plus détaillées, des figures et des explications plus précises sont présentées sous le Point 5 « Structures de cadre ») :

- Etape de la formation des enfants et des jeunes par les Sociétés de tir.
- 1^{ère} étape de la PdR dans les Cadres locaux des Sociétés cantonales de tir ou les Sous-Fédérations / Talents Card Local (TCL).
- 2^e étape de la PdR / Entraînement dans les Centres régionaux de performances (CRP), ou les Sites-labels Swiss Shooting / Talents Card Regional (TCR).
- 3^e étape de la PdR / Entraînement dans les CPR, les Sites-labels Swiss Shooting ainsi que l'intégration à un Cadre de transition de la FST afin de suivre les compétitions internationales des Juniors / Talents Card Regional (TCR).
- Cadre national Juniors de la FST / Talents Card National (TCN).
- Cadre national Elite de la FST / Aspirants (Rookie) / Cadre B et A.

Par la suite, le parcours optimal des athlètes au sein du tir sportif est défini de manière détaillée (cf. également en annexe le « Swiss Shooting Training Guideline » comprenant un résumé de la description suivante). Pour les sportifs changeant d'orientation et les sportifs voués à une ascension plus directe, il est primordial de maintenir l'opportunité de pouvoir changer d'orientation entre les différentes étapes.

Les „sportifs en reconversion“ peuvent se faire remarquer par d'excellents résultats lors des Shooting Masters (SHMa) et poursuivent leur parcours après la sélection de talents au moyen de la méthode ESPIE.

3.1 Formation des enfants et des jeunes

La formation des enfants et des jeunes est très fortement marquée par le modèle J+S et des contenus de formation spécifiques de la Fédération. Dans le tir sportif, la formation des enfants a lieu entre 8 à 10 ans. Selon le modèle J+S, la formation des jeunes commence à l'âge de 10 ans et peut se poursuivre jusqu'à l'âge de 20 ans. Pour le parcours optimal des sportifs, la FST définit la formation des jeunes dès 10 à 12 ans, si l'athlète manifeste un intérêt pour une carrière dans le sport de performance. Pour entamer la 1^{ère} étape de la PdR, il doit ensuite entrer dans une Cellule locale de promotion.

3.1.1 Buts de la formation des enfants et des jeunes

Formation des enfants (8 à 10 ans): rire, apprendre, fournir une prestation sont les maîtres mots de la formation des Kids dont le but est d'éveiller la joie et le plaisir à pratiquer le tir sportif tout en promouvant la polyvalence.

Formation des jeunes (10 à 20 ans): les buts de la formation des jeunes se concentrent sur le maintien du plaisir à pratiquer le tir sportif, la promotion de la polyvalence au sein du tir sportif par une instruction technique bien fondée, ainsi que le développement personnel des jeunes sportifs.

3.1.2 Sélections

Il n'y a pas de sélection. Il suffit de remplir les Directives de J+S. Pour participer aux offres J+S des enfants et des jeunes, seule une inscription par le représentant légal est exigée.

3.1.3 Contenus de la formation

Avant de participer à un cours de tir sportif pour enfants, ce serait un avantage si l'enfant avait déjà pu récolter le plus possible d'expériences dans un environnement encourageant les mouvements de base. Du fait que le temps de concentration chez les enfants est très court, il convient, lors des leçons d'entraînement, d'alterner fréquemment les exercices propres à l'arme de sport avec des exercices favorisant le développement des capacités motrices. Par leçon, la part des deux domaines doit atteindre les 50% (cf. annexe « Leçon modèle pour Kids »).

Les contenus de formation des leçons dans le sport des enfants et des jeunes sont expliqués en détail dans le programme de formation J+S Tir sportif et dans le Manuel d'entraînement J+S Tir sportif, niveau de formation pour les débutants et les jeunes (cf. annexe « Contenus d'entraînement pour la formation des jeunes »). Les brochures d'enseignement J+S Tir sportif dispensent aux moniteurs des informations sur les éléments et les mouvements de base du tir sportif, la planification et l'évaluation des leçons ainsi que de nombreuses idées pour la mise en œuvre des formes d'exercices décrites.

3.1.4 Intensité des entraînements

Formation des enfants: 1 à 2 heures d'entraînement par semaine au stand de tir et notamment beaucoup d'expériences encourageant la motricité par le biais du sport de loisir et d'équilibre.

Formation des jeunes: 2 à 4 heures d'entraînement par semaine au stand de tir et notamment beaucoup d'expériences encourageant la motricité par le biais du sport de loisir et d'équilibre.

3.1.5 Moniteurs

Formation des enfants: le moniteur dispose d'une formation actuelle J+S pour le statut du sport des enfants et en même temps une formation de moniteur J+S Statut C, reconnue pour les domaines Carabine ou Pistolet (tir sportif).

Formation des jeunes: Le moniteur dispose d'une formation actuelle reconnue de moniteur J+S Statut C pour la Carabine ou le Pistolet (tir sportif).

3.1.6 Types de compétition

Déjà pour l'étape de la formation des enfants et des jeunes, des compétitions comprenant une partie polysportive sont organisées à tous les niveaux de la formation aux plans cantonal et national (par exemple Finales régionales et Finales suisses de la Journée de la jeunesse FST). Les exercices polysportifs des Finales régionales sont décrits de manière détaillée dans les contenus de la formation des jeunes (cf. annexe « Contenus des leçons pour la formation des jeunes »).

3.2 Première étape de la promotion de la Relève (PdR)

Les athlètes se décidant pour le tir orienté sur la performance entrent dans un Cadre local (par exemple Cadre cantonal). Cela s'effectue selon divers critères de sélection et de manière optimale à l'âge de 12 ans.

3.2.1 Buts de la première étape de la PdR

L'athlète se concentre sur son domaine de sport, apprend à s'entraîner de manière orientée sur la performance et se décide dans cette phase pour le sport de performance.

3.2.2 Sélections

Les organismes responsables des échelons locaux de promotion organisent des tirs de comparaison, auxquels les jeunes intéressés de 12 ans et plus peuvent participer.

L'exécution technique des mouvements est alors au centre de l'évaluation.

Par la suite, dans le cadre d'un entretien personnel, la volition de l'athlète, son environnement et sa disposition à s'engager font l'objet d'une estimation. Avant d'entrer dans un cadre local, l'athlète et ses parents signent une convention (engagement), dans laquelle la présence régulière aux entraînements et compétitions ainsi que le comportement et l'engagement lors des entraînements sont thématiques. (cf. le point 7 ff concept de sélection)

3.2.3 Contenus de la formation

Technique: coordination des différents éléments techniques par le déroulement optimal des mouvements dans différentes positions et disciplines.

Planification de l'entraînement: planification annuelle avec fixation des objectifs personnels, plan hebdomadaire établi par l'athlète, y intégrer de manière adéquate la régénération.

Motricité sportive: surtout pour les athlètes féminins, entraînement ciblé de la force propre au type de sport, par exemple fortification du tronc ou fortification de la coiffe des rotateurs². De manière générale aussi des formes d'exercice polysportives ou coordinatrices comme préparation en vue du test ESPIE.

Psychisme: apprendre et appliquer les formes de base de l'entraînement psychologique comme les techniques de respiration, des exercices simples de visualisation, les simples monologues et l'engagement de la technique Stop, ainsi que l'établissement d'un scénario pour l'entraînement (cf. annexe « Contenus de la formation des jeunes », 1^{ère} étape de la PdR, Cellule locale de formation).

3.2.4 Intensité des entraînements

- 3 heures en moyenne par semaine avec des entraîneurs du Cadre local.
- 4 heures par semaine avec un entraîneur de société au stand de tir.
- 3 heures par semaine sans entraîneur pour les domaines de la motricité sportive, l'entraînement à sec ou le maintien de l'arme et l'entraînement de la relaxation.
- Les mesures régénératrices doivent être intégrées de manière adéquate à la planification.

² Définition cf. Glossaire.

3.2.5 Entraîneurs

L'entraîneur de la 1^{ère} étape de la PdR a acquis la spécialisation d'entraîneur J+S de la Relève et dispose du statut reconnu d'entraîneur A.

L'entraîneur de société a suivi la formation continue J+S de niveau 2 et dispose du statut reconnu d'entraîneur B.

3.2.6 Compétitions

- Compétitions cantonales: par exemple Championnats cantonaux de groupes et individuels.
- Compétitions régionales: par exemple Finales régionales comprenant une partie polysportive.
- Compétitions nationales: Championnats suisses, Finales suisses de la Journée de la jeunesse FST comprenant une partie polysportive, Match intercantonal, Match interfédérations, Championnat suisse de groupes et Championnat suisse de sections.

3.3 Deuxième étape de la PdR

La FST décerne un label à l'organisme responsable d'un Centre de performances pour autant qu'il remplisse les critères exigés (cf. Point 4.3 et suivants du Catalogue des critères pour les Sites-labels). Le site géré par cet organisme a le droit de porter le nom de « Site-label Swiss Shooting». Le transfert d'un jeune tireur dans un CRP s'effectue généralement à l'âge de 14 ans. Si une Société cantonale de tir exploite un Centre de performances (CP) ou est associé à un organisme responsable d'un tel CP, il est possible d'accomplir la 1^{ère} étape de la PdR également sur ce Site-label (niveau local) pour autant que ce dernier propose une solution scolaire pour le niveau d'orientation 1.

3.3.1 Buts de la deuxième étape de la PdR

L'athlète s'est décidé pour le sport de performance et est disposé à modifier son environnement afin de l'optimiser en vue de conduire en parallèle et de coordonner la formation scolaire et professionnelle avec une carrière sportive. La deuxième étape de la PdR est la phase centrale pour un choix professionnel optimal comportant éventuellement une prolongation des temps d'étude et d'apprentissage.

3.3.2 Sélection

La sélection pour la remise des TCR a lieu au moyen de la sélection de talents ESPIE, organisée de manière centralisée deux fois par année (cf. Point 7 ss. du Concept de sélection).

Pour les athlètes entre 14 et 20 ans, la remise d'un nombre de 50 à 70 TCR serait idéale.

3.3.3 Contenus de la formation

Technique: adaptation continue de la coordination et des réglages du matériel dans toutes les positions et disciplines lors de poussées de croissance.

Planification de l'entraînement: plans d'entraînement périodiques macro et micro, planifier de manière adéquate les mesures régénératrices, documentation d'entraînement englobant les

facteurs biologiques (qualité du sommeil, motivations, etc.), mesures préventives afin d'éviter les surcharges.

Motricité sportive: surtout pour les athlètes masculins, entraînement de la force propre au type de sport, par exemple fortification du tronc et de la coiffe des rotateurs. De manière générale, exercices d'équilibre et fortification des stabilisateurs articulaires.

Psychisme: entraînement de la volition³, état optimal de performance (EOP), stratégies visant à gérer les résultats (cf. annexe « Contenus d'entraînement de la 2^e et 3^e étape de la PdR / Cellule régionale de promotion »).

3.3.4 Intensité des entraînements

Variante 1: Athlète avec école de sport

- En moyenne 9 heures par semaine avec les entraîneurs du Site-label, entraînement de la motricité sportive et entraînement à sec inclus.
- 3 heures par semaine sans entraîneur au sein de la Société de tir ou du Site-label.

Variante 2: Athlète suivant l'école primaire ordinaire et s'entraînant partiellement sur le Site-label.

- En moyenne 6 heures par semaine avec les entraîneurs du Site-label.
- 3 heures par semaine avec les entraîneurs de société au stand de tir.
- 3 heures par semaine sans entraîneur, entraînement de la motricité sportive et entraînement à sec inclus.

3.3.5 Entraîneurs

L'entraîneur de la 2^e étape de la PdR a acquis avec succès la formation d'entraîneur de Swiss Olympic donnant droit au statut « Entraîneur de Sport de performance » et possède le statut reconnu d'entraîneur régional de la Relève.

L'entraîneur de société a accompli le niveau 2 de la formation continue de J+S et dispose d'un statut reconnu d'entraîneur B.

3.3.6 Compétitions

Compétition cantonales: par exemple Championnats cantonaux de groupes et individuels.

Compétitions nationales: Shooting Masters, Championnats suisses, Match intercantonal, Match interfédérations, Championnat suisse de groupes et Championnat suisse de sections.

3.4 Troisième étape de la PdR

Les meilleurs tireurs à la Carabine et au Pistolet de la PdR titulaires d'une TCR suivent la préparation au sein d'un cadre de transition pour accéder à un cadre de Sport d'élite. L'entrée dans un cadre de transition Carabine ou Pistolet est possible dès l'âge de 15 ans. Dans ces stages d'entraînement, les athlètes vont être préparés en vue de disputer des compétitions internationales pour lesquelles ils auront été sélectionnés.

³ Définition c.f. Glossaire

Le travail d'entraînement proprement dit a lieu dans la cellule de promotion du Site-label. L'appartenance au cadre est orientée selon les critères de sélection définis pour les compétitions internationales correspondantes.

3.4.1 Buts de la troisième étape de la PdR

L'athlète est maintenant disposé à fournir ses performances au-delà de l'entraînement lors de compétitions internationales et d'exploiter à fond son potentiel de performances à l'heure X. En même temps, il a l'opportunité d'accumuler de précieuses expériences en compétitions internationales et de s'exercer à la gestion des résultats.

3.4.2 Sélections

La sélection pour une TCR a lieu annuellement sur la base de la méthode ESPIE. La sélection pour accéder au Cadre de transition et participer aux compétitions internationales est effectuée sur la base du document « Directives de sélection de la PdR / FST ». Ce document est établi annuellement. En même temps, un classement comprenant les résultats des Shooting Masters, des compétitions nationales pour le titre et de différents résultats issus de compétitions préalablement définies est établi.

3.4.3 Contenus de la formation

Technique: diagnostic de performances propre au type de sport au moyen d'un simulateur d'analyses et d'une analyse des compétitions afin de diriger le plan d'entraînement micro individuel. Les contenus s'orientent au plan d'entraînement personnel.

Planification de l'entraînement: plans d'entraînement périodiques macro et micro, planifier de manière adéquate les mesures régénératrices, documentation d'entraînement englobant les facteurs biologiques (qualité du sommeil, motivations, etc.), mesures préventives afin d'éviter les surcharges.

Motricité sportive: entraînement de l'endurance de base et de l'endurance propre au type de sport, de la stabilité du tronc et fortification des stabilisateurs.

Psychisme: entraînement psychologique individuel selon le profil avantages-faiblesses et l'analyse de compétitions en tant que paramètres de pilotage (cf. annexe « Contenus d'entraînement de la 2^e et la 3^e étape de la PdR / Cellule régionale de promotion »).

3.4.4 Intensité des entraînements

- Entraînements réguliers au sein du Cadre avant la participation aux compétitions internationales.
- En moyenne 7 heures par semaine avec les entraîneurs du Site-label.
- 6 heures par semaine sans entraîneur au sein de la Société de tir ou du Site-label, entraînement de la motricité sportive et entraînement à sec inclus.

3.4.5 Entraîneurs

L'entraîneur de la 3^e étape de la PdR (Entraîneur Site-label et Entraîneur Cadre de transition) a achevé avec succès la formation d'entraîneur de Swiss Olympic donnant droit au statut « Entraîneur Sport de performance » et possède le statut reconnu d'entraîneur régional de la Relève.

3.4.6 Compétitions

Compétitions nationales: Shooting Masters, Championnats suisses, Match intercantonal, Match interfédérations, Championnat suisse de groupes et Championnat suisse de sections, compétitions de cadres et de sélection selon la convocation.

Compétitions internationales: après avoir été sélectionné avec succès, participation aux compétitions internationales des Juniors en Suisse et à l'étranger. Lors d'excellents résultats, la participation aux compétitions internationales pour le titre est possible.

3.5 Cadre national Juniors

Les quinze athlètes les plus performants Carabine ou Pistolet constituent le Cadre national Juniors. Un transfert au Cadre national est généralement possible dès l'âge de 17 ans. Les athlètes sont en possession d'une TCN et ont le droit de participer aux stages nationaux avec l'entraîneur du Cadre national ainsi qu'aux compétitions nationales selon le Concept du Sport d'élite. Les détails concernant cette cellule de promotion sont réglés dans la documentation de base du Sport d'élite.

3.5.1 Buts des Cadres nationaux Juniors

Ceux-ci sont décrits de manière détaillée dans le Concept du Sport d'élite.

3.5.2 Sélections

La sélection pour une TCN est effectuée annuellement au moyen de la méthode ESPIE (cf. Point 7 du Concept de sélection).

3.5.3 Contenus de la formation

Les contenus de la formation s'orientent d'après les objectifs personnels fixés dans le plan d'entraînement périodique et cyclique de chacun des athlètes. Le contact avec les médias et la formation d'équipes font l'objet d'un enseignement complémentaire.

3.5.4 Intensité des entraînements

Peuvent être individuels, mais doivent au moins comporter les stages réguliers du Cadre national, 7 heures par semaine avec l'entraîneur du Centre national de performances (CNP) et huit heures par semaine sans entraîneur.

3.5.5 Entraîneurs

L'entraîneur du CNP et les entraîneurs du Cadre national Juniors ont achevé avec succès la formation d'entraîneur de Swiss Olympic donnant droit au titre « Entraîneur de Sport d'élite avec diplôme fédéral) et possèdent le statut reconnu d'entraîneur national de la Relève.

3.5.6 Compétitions

Compétitions nationales: Shooting Masters, Championnats suisses, Match intercantonal, Match interfédérations, Championnat suisse de groupes et Championnat suisse de sections, compétitions de cadres et de sélection selon la convocation du Sport d'élite.

Compétitions internationales: compétitions internationales pour Juniors en Suisse et à l'étranger, compétitions internationales pour le titre pour autant que la qualification ait été obtenue.

3.6 Pierres d'achoppement de la PdR

En règle générale, la carrière des athlètes ne se déroule pas toujours de manière optimale. Raison pour laquelle les structures de cadre doivent être visibles. Une quote-part d'échecs modérée est normale. Selon les expériences vécues, la pierre d'achoppement la plus fréquente survient lors du transfert de la période Junior à celle de l'Élite. Certains ne réussissent précisément pas à franchir cette période d'âge lors de ce transfert, bien qu'ils se soient entraînés de manière intensive et qu'ils aient investi beaucoup dans le sport.

Mesure: Une carrière sportive internationale dans le domaine du tir sportif est encore possible après la période Junior. C'est la raison pour laquelle la cellule de promotion Site-label CPR est ouverte aux anciens athlètes TCR et TCN jusqu'à l'âge de 22 ans, afin de réussir la jonction avec un Cadre d'élite. Toutefois, les athlètes doivent participer aux frais engendrés.

Swiss Shooting Trainings-Guideline Du niveau Kids jusqu'à l'Equipe nationale Juniors

	8 ans J+S Sport des enfants 10 ans		10 ans J+S Sport des jeunes 12 ans		12 ans TCL 13 ans		14 ans TCR 15 ans		15 ans TCR 16 ans		17 ans TCN 20 ans	
	Age scolaire précoce		Age scolaire tardif		Première phase pubertaire		Phase pubertaire		Deuxième phase pubertaire		Age adulte précoce	
Cellule entraînement	Société de tir		Société de tir		Cadre cantonal 1ère étape PdR		Site-Label CRP 2e étape PdR		Site-label CRP + Cadre de transition		Site-label CNP Cadre national Juniors	
Organisme responsable	Société de tir		Société de tir		SCT/SF		SCT/SF / Organisme resp. Site-label		Organisme resp. Site-label / FST		Organisme resp. Site-label / FST	
Heures avec entraîneur	2 h. avec Moniteur J+S Kids Sport de tir		2-4 h. avec Moniteur J+S Statut C ou B		3 h. avec entraîneur local Relève 4 h. avec entraîneur B Société de tir		6 h. avec entraîneur régional Relève 3 h. avec entraîneur B Société de tir		7 h. entraîneur régional Site-label + entraînements avec Cadre transition avant les compétitions internes		7 h. entraîneur Site-label Relève + entraînements Cadre national avec entraîneur national Relève	
Heures d'entraînement sans entraîneur	Chaque occasion dans environnement favorisant le mouvement		Chaque occasion dans environnement favorisant le mouvement		3 h. au sein de la Société de tir Exercices de relaxation		3 h. sans entraîneur (motricité sportive incluse), mesures régénératrices		6 h. sans entraîneur (motricité sportive incluse), mesures régénératrices		8 h. sans entraîneur (motricité sportive incluse), mesures régénératrices	
Sélection	Aucune		Aucune		Compétitions Finales régionales Journée de la Jeunesse		ESPIE		ESPIE		ESPIE	
Entraînement Technique	1-2 h / semaine Technique selon Manuel d'entraînement J+S Elements de base		2-4 h / semaine Technique Eléments de base selon Manuel d'entraînement J+S		6-7 h / semaine Technique Mouvement de base selon Manuel d'entraînement J+S		8-10 h /semaine Technique Mouvements de base		11 - 13 h/semaine Technique Coordination déroulement des mouvements dans diverses disciplines		14 - 16 h/semaine Technique Rythmer, économiser et automatiser les variantes de formes	
			Mouvements de base		Coordination déroulement des mouvements dans diverses disciplines		Coordination déroulement des mouvements selon Manuel d'entraînement		Optimiser et automatiser variantes de formes			
	Coordination éléments de base		Coordination/ éléments de base Mouvements de base				Variantes de formes selon Manuel					
Motricité sportive	Vivre et entraîner de nombreux mouvements de base différents / poser par le jeu divers éléments d'entraînement attrayants		Vivre de nombreux mouvements de base		Endurance de base avec type de sport complémentaires et plaisants		Endurance de base et spécifique		Endurance de base et spécifique		Entraînement périodique cyclique individuel de la motricité sportive planifié de la force en général et de manière spécifique, de l'endurance et de la coordination, selon les périodes d'entraînement et de compétition	
			Ex. motricité sportive Finales régionales		Ex. motricité sportive Test de Munich		Coordination générale et spécifique		Coordination spécifique			
			Diversité dans l'entraînement de la force au moyen d'exercices en adéquation avec l'âge		Stabilisation du tronc/ entraînement force, stabilisateurs + motricité d'appui, entraînement spécifique force		Stabilisation du tronc/ entraînement force, stabilisateurs + motricité d'appui, entraînement spécifique force		Entraînement spécifique force / force du tronc			
Développement personnel et entraînement psychologique	Eveiller le plaisir de pratiquer le tir et d'entraîner les mouvements / Diversité		Diversité au sein du type de sport		Concentration sur le Sport de tir		Entraînement de la volition		Gestion baisse de la motivation		Motivation propre	
			Rites de préparation / Techn. respiration		Etablir scénario / gestion de crises simples / réflexion personnelle		EOP / gestion des résultats / stratégies Coping		Stratégies Coping		Responsabilité propre	
	Parcours d'apprentissage ouvert / modèle entraîneur		Visualiser les mouvements de l'image du visuel de manière consciente		Visualiser éléments techniques Techniques Stop + monologues		Visualiser déroulement des mouvements		Visualiser situations de compétition		Wining Feeling	
Connaissances générales	Sécurité		Connaissance et entretien matériel		Nutrition		Prévention Doping		Préparation compétitions internationales		Contact avec les médias	
	Comportement au stand de tir		Mesures régénératrices		Planification des entraînements et journal d'entraînement		Planification de la carrière		Planification de la carrière		Formation moniteur (dès 18 ans)	
	Echauffement				Bases du diagnostic de performances		Diagnostic de performances spécifique au type de sport		Formation du Team		Réflexion personnelle	
					Analyse des compétitions		Plan d'entraînement périodique individuel					

Tab.1: Swiss Shooting Training-Guideline

4 Cellules de promotion / Cellules d'entraînement

4.1.1.1 Catalogue des critères de formation des jeunes

Les contenus d'entraînement, l'intensité des entraînements, les entraîneurs et les compétitions sont décrits de manière détaillée sous le Point 3.1 Parcours des athlètes.

4.1.2 Organismes responsables

L'organisme responsable de la cellule de promotion Formation des enfants et des jeunes est une Société de tir s'engageant pour la formation des enfants et des jeunes à de courtes distances comme la Carabine 10/50m ou le Pistolet 10/25m.

4.1.3 Infrastructures

4.1.3.1 Stands de tir

- Dans le domaine Carabine/Fusil : cibles 10/50m, moyens auxiliaires pour les niveaux de la formation 1 à 3 de J+S
- Dans le domaine Pistolet : cibles 10/25/50m, moyens auxiliaires pour les niveaux de la formation 1 à 3 J+S
(cf. annexe « Contenus des entraînements de la formation des jeunes » => Niveau de formation).

4.1.3.2 Environnement encourageant le mouvement

- Local adéquat pour les exercices d'entraînement polysportifs, le matériel polysportif pour l'entraînement des exercices de motricité sportive des Finales régionales.
- Place Outdoor ou forêt pour changer d'environnement dans la formation des enfants.

4.1.3.3 Personnes

- Moniteurs J+S Kids et / ou Moniteurs J+S avec le Statut C ou B.
- Coach J+S du GU1 encadrant la formation des enfants et des jeunes.

4.2 Catalogue des critères de la promotion locale de la Relève CLP

L'échelon de promotion local dispose d'un entraîneur local de la Relève, assumant la fonction de chef entraîneur (Headcoach). Il est assisté par l'entraîneur technique, qui est titulaire d'un statut B actuel d'entraîneur J+S. Un CLP offre annuellement au moins 150 heures d'entraînement orientées sur la performance, au sein de sa cellule de promotion (cf. Point 4.2 Parcours des athlètes). Les coachings lors de compétitions et les camps d'entraînement peuvent être pris en compte dans le cadre de ces 150 h.

4.2.1 Organismes responsables

L'organisme responsable de la Cellule locale de promotion peut être formé par une ou plusieurs Sociétés de tir et/ou une ou plusieurs SCT/SF remplissant les critères. La Cellule locale de promotion peut également être rattachée à un CLP (cf. Point 3.2). La liste actuelle des organismes responsables ayant le droit d'exploiter un CLP est annexée à ce document.

4.2.1.1 *Rôle de l'organisme responsable*

L'organisme responsable assume l'entière responsabilité (organisation, finances et personnel) du CLP. L'organisme responsable garantit la disponibilité de l'infrastructure nécessaire conformément au Guide de l'entraînement au tir sportif.

4.2.2 **Infrastructures**

Les mêmes infrastructures peuvent être utilisées pour toute la saison ou les cadres s'entraînent dans différentes infrastructures dans l'ensemble de la promotion locale régionale.

4.2.2.1 *Stands de tir*

- Pour le domaine Carabine/Fusil : cibles 10/50m.
- Pour le domaine Pistolet : cibles 10/25/50m.

4.2.2.2 *Place pour les exercices de motricité sportive*

- Local adéquat pour les exercices d'entraînement de motricité sportive (notamment les exercices fortifiant le tronc).
- Matériel polysportif pour l'entraînement des exercices de motricité sportive des Finales régionales et des exercices d'entraînement de la force propres au type de sport.

4.2.3 **Personnes**

- Entraîneur local de la Relève en tant que Chef entraîneur.
- Moniteur J+S au statut B, formé comme entraîneur technique.
- Coach J+S de la promotion de la Relève encadrant l'offre PdR dans le GU7.
- Personne de contact formée dans le domaine de la prévention.
- Pour maîtriser les situations au sein d'un camp, des accompagnants (masculins et féminins) sont indispensables.

4.2.4 **Partenaires**

Pour autant que le niveau local de la promotion soit rattaché à un Site-label, un partenariat avec une école de sport ou une école partenaire du cycle d'orientation 1 peut être contracté. Du fait que les unités d'entraînement hebdomadaires exigent 10 heures, la fréquentation d'un établissement scolaire public doit être possible.

4.3 **Catalogue des critères pour le niveau Sites-labels CRP**

Les Centres régionaux de performances constituent les cellules d'entraînement du niveau régional.

4.3.1 **Organisme responsable**

L'organisme responsable de la Cellule régionale de promotion peut être formé par une ou plusieurs Sociétés de tir et/ou une ou plusieurs SCT/SF remplissant les critères. La forme juridique de cet organisme peut être choisie librement (par exemple: société, coopérative, fondation, société anonyme, etc.).

De manière idéale, une ou plusieurs SCT/SF s'unissent sous une forme juridique adéquate pour exploiter un CRP, afin d'en garantir sa pérennité. La liste actuelle des organismes responsables ayant le droit d'exploiter un CRP est annexée à ce document.

4.3.1.1 *Rôle de l'organisme responsable*

L'organisme responsable assume l'entière responsabilité (organisation et finances) du CRP. Il charge un « intendant » de la coordination des différents domaines, soit infrastructures (stands de tir, salles de sport, garde-robes et salles de théories ainsi que les éventuels logements), entreprises d'apprentissage et écoles, assistance médicale (en cas de besoin) et, si nécessaire, de l'organisation de possibilités de transport entre les écoles et les lieux d'entraînement (cf. 4.3.2.4 Accessibilité). L'organisme responsable garantit la disponibilité des infrastructures nécessaires selon le Guide de l'entraînement au tir sportif est fixe le montant dont doivent s'acquitter les athlètes : la FST recommande un montant maximal de CHF 3'000.00 par année.

4.3.2 Infrastructures

4.3.2.1 *Stand de tir*

Les infrastructures devraient en principe permettre un bon déroulement des entraînements dans toutes les disciplines tout au long de l'année, tant à l'intérieur (indoor) qu'à l'extérieur (outdoor).

Là où des installations 25/50m outdoor sont utilisées, il faut prévoir en plus d'autres possibilités d'entraînement pour l'hiver, dans des installations indoor de ces distances.

Là où les installations utilisées se trouvent entièrement à l'intérieur (indoor), il faut en été, offrir en plus d'autres possibilités d'entraînement sur des installations outdoor 25/50m.

- Dans le domaine Carabine/Fusil : cibles 10/50m (un stand 300m peut également être disponible)
- Dans le domaine Pistolet : cibles 10/25/50m pour les disciplines olympiques
- Cibles disponibles : au moins 4 places de promotion Carabine et / ou Pistolet.
- Simulateur d'analyses (SCATT, Noptel, etc.)
- Garde-robes avec des installations sanitaires et des armoires/casiers fermés à clé.
- Salle de théorie et / ou salle de séjours chauffés.

4.3.2.2 *Local polysportif*

- Halle de gymnastique comportant des espaliers et le matériel de gymnastique tel que ballons, planches d'équilibre, coussins Mobilo, tapis, caisse suédoise, etc.
- Eventuellement un local pour l'entraînement de la force comportant des haltères libres, des bracelets lestés et des installations d'entraînement de la force.

4.3.2.3 *Hébergement*

Pour les athlètes externes, les Sites-labels procurent un hébergement auprès de familles d'accueil ou offre des hébergements collectifs encadrés.

4.3.2.4 Accessibilité

Les infrastructures (stands de tir, halle polysportive et école sportive partenaire officielle du Site label) devraient être atteignables avec les transports publics. Le déplacement entre les différentes infrastructures ne devrait pas durer plus de 40 minutes. Si tel n'est pas le cas, le Site label organise et finance le transfert à partir de la station de bus ou de chemin de fer la plus proche.

4.3.3 Personnes

- Entraîneurs de la Relève régionale possédant la qualification d'entraîneur de Sport de performance SOA, en tant que Chef entraîneur
- Entraîneur de la Relève locale en tant qu'entraîneur technique
- Moniteur J+S titulaire du statut B, en tant qu'entraîneur adjoint
- Personne formée en tant qu'Assistant FST
- Responsable des installations (concierge).

4.3.4 Partenaires

L'organisme responsable du Site-Label doit collaborer avec les partenaires externes suivants:

4.3.4.1 Ecoles de sport et entreprises d'apprentissage

Le Site-label offre une collaboration avec une école de sport ou une école partenaire (cycle d'orientation 2 ou collège) et/ou avec des entreprises d'apprentissage favorables au sport de performance, les écoles professionnelles de sport et/ou les écoles de commerce de sport incluses.

4.3.4.2 Analyse et encadrement médico-sportifs

Le Site-label collabore avec un médecin du sport ou avec un Centre médico-sportif pour encadrer les athlètes et leur accorder la priorité pour les consultations.

4.3.4.3 Psychologie du sport

Le Site-label collabore avec un entraîneur mental certifié et/ou un psychologue du sport. La coordination est assumée par le Chef entraîneur du CRP.

4.3.5 Financement du Site label

Le financement des coûts résultants de l'exploitation du site, tels que le loyer des infrastructures et les honoraires de l'intendant, etc. est réglé par l'organisme responsable. Les montants versés par les athlètes et les donateurs, ainsi que les subsides cantonaux et les CHF 500 versés par la FST par athlète et année d'entraînement sont disponibles pour cela.

Les honoraires des entraîneurs sont pris en charge par la FST. Celle-ci procède au décompte avec l'OFSP (GU 7). Afin de garantir la qualité de la formation, un entraîneur s'occupe de 3 à 6 athlètes. Toute dérogation à cette règle doit être sanctionnée par le Chef de la formation de la FST.

4.3.6 Processus d'attribution des labels

4.3.6.1 Candidature

La candidature pour les Sites-labels est déposée par l'organisme responsable et au moyen du formulaire de candidature auprès du Centre de compétences Formation/Promotion de la Relève/Juges. Après l'examen du dossier de candidature, la Commission de la Relève FST rencontre l'organisme responsable pour un entretien et la visite des infrastructures sur le Site-label envisagé. A un autre moment, un entretien séparé a lieu avec les entraîneurs mentionnés sur le formulaire de candidature.

4.3.6.2 Délais pour le dépôt des candidatures

Pour commencer au mois d'octobre, la candidature doit être déposée jusqu'au mois de mars. Pour commencer au mois d'avril, elle doit être déposée jusqu'à la fin août de l'année précédente. La décision définitive sera prise par la Commission de la Relève au terme de l'évaluation.

4.3.6.3 Attribution du label

Lorsque tous les critères sont remplis et que l'entraînement peut débuter avec les athlètes, le label est provisoirement attribué pour deux ans. Au terme d'une période de fonctionnement de deux ans, une évaluation est effectuée par le chef de la Relève FST. Celui-ci soumet ensuite une proposition circonstanciée à la Commission de la Relève. L'attribution définitive du label est de la compétence de la Commission de la Relève. Le label définitif « Site-label Swiss Shooting » est attribué pour une période de 4 ans (cycle olympique). Les délais suivants sont contraignants : 30.9.2017 / 30.9.2021 / 30.9.2025. Six mois avant l'échéance du délai, le Chef de la Relève procède à une vérification du profil d'exigences. Il soumet ensuite une proposition circonstanciée à la Commission de la Relève, qui rend une décision définitive.

4.3.6.4 Controlling

L'assurance de la qualité relève de la compétence du Chef de la Relève. Ce dernier ou son remplaçant technique rend de manière inopinée régulièrement visite aux unités d'entraînement et établit les rapports d'entraînement avec les entraîneurs locaux de la Relève. Il soigne le contact avec les coachs des Sites-labels et est informé sur les problèmes ou irrégularités dans le déroulement des processus. Les critères suivants relèvent du controlling:

- Contenus et intensité des entraînements.
- La planification de la carrière et des entraînements.
- La formation continue des entraîneurs et des coaches.

4.4 Catalogue des critères pour le niveau Sites-labels CNP

Les Centres nationaux de performances (CNP) peuvent également être utilisés par des athlètes possédant la Talents Card National (TCN). La FST planifie la mise sur pied d'un CNP à Macolin (proposition soumise en 2014), avec une infrastructure optimale et un diagnostic de la performance propre à notre type de sport, développé à partir d'un projet de recherche en sciences du sport. Les entraîneurs de la Relève nationale dirigent l'entraînement de Cadres et de points d'appui sur ce Site-label.

Le catalogue des critères pour les CRP et les CNP ne se distingue que par la qualification des entraîneurs.

5 Structure des Cadres Swiss Shooting

Le parcours optimal et les cellules de promotion qui y sont liées, ainsi que leur organisme responsable, découlent logiquement de la structure des Cadres du type de sport. Actuellement, la FST se trouve dans une phase de restructuration au cours de laquelle les centres Est / Centre / Ouest pour les disciplines Carabine et Pistolet sont transformés en Centres régionaux de performances (CRP). Depuis le mois d'août 2012, deux Sites-labels de la FST sont déjà en activité en Suisse orientale. C'est aussi la raison pour laquelle il y aura dorénavant deux structures différentes de Cadres. La figure 3 présente l'actuelle structure intermédiaire des Cadres avec les heures d'entraînement exigées et le nombre maximum de Talents Card.

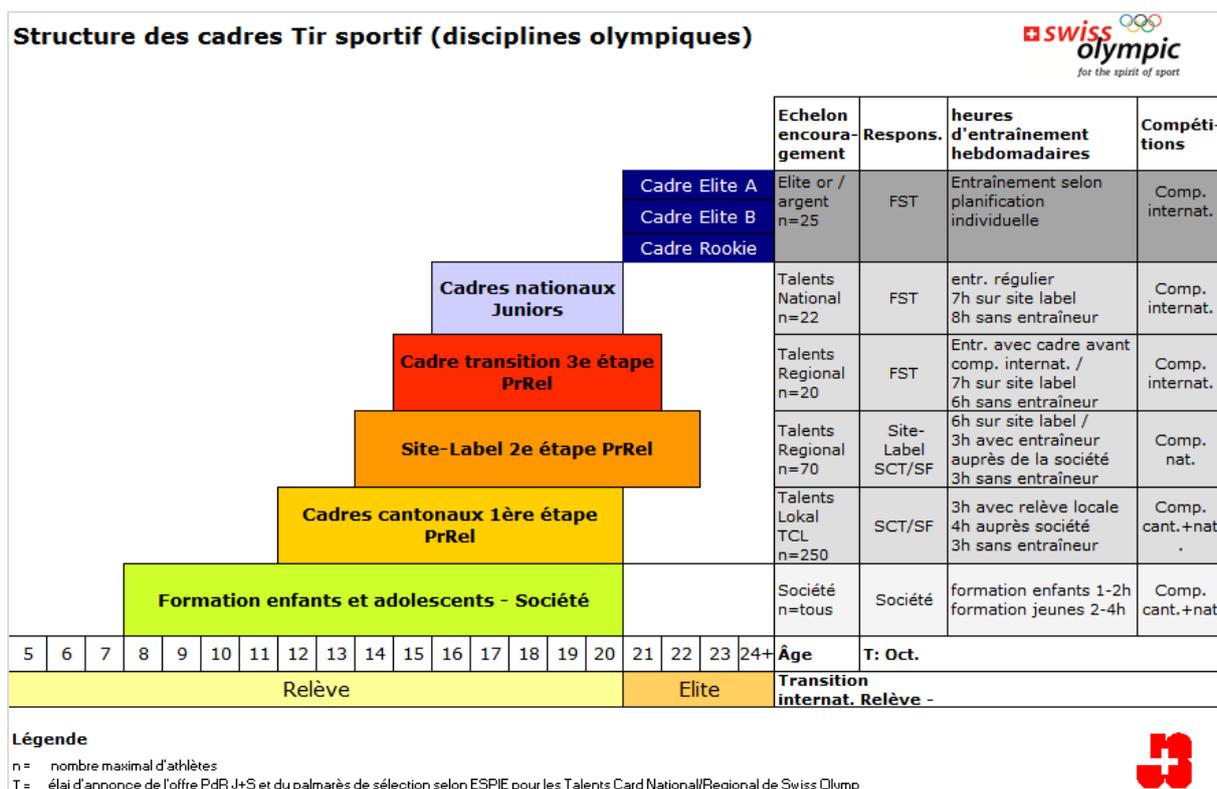


Fig. 3: Structure des Cadres du tir sportif avec les heures d'entraînement exigées

La figure 4 présente l'attribution optimale des Talents Card par classe d'âge pour l'actuelle structure intermédiaire des Cadres. Il convient aussi de relever que l'on ne peut pas encore définir avec certitude combien de talents par année de naissance accompliront le test ESPIE. Afin d'assurer une promotion de la Relève ininterrompue et durable, la FST s'efforce de sélectionner les talents si possible parmi toutes les classes d'âge.

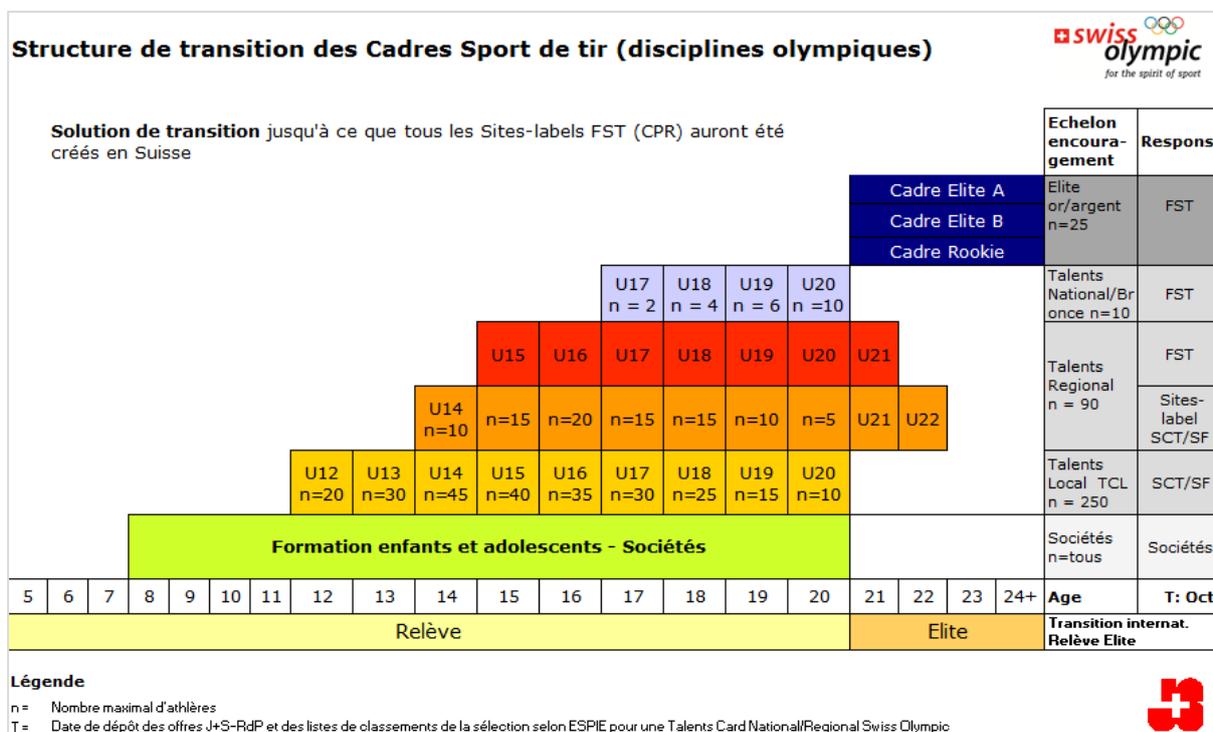


Fig. 4: Structure de transition des Cadres du tir sportif avec les Talents Card définies par année de naissance

La figure 5 présente l'attribution optimale des Talents Card par année de naissance pour la structure définitive des Cadres, lorsque les Sites-labels CRP seront actifs sur tout le territoire national. Les entraînements de tous les athlètes possédant des TCN et des TCR auront lieu sur les Sites-label de la FST. Les stages de cadres de l'Equipe nationale des Juniors et du Cadre de transition seront menés conjointement au sein de chaque discipline. Les athlètes de ces deux Cadres reçoivent la TCN. Cela permet aux athlètes de changer à l'intérieur du Cadre et aussi de changer le Cadre au cours de l'année d'entraînement. L'accumulation d'expériences de compétition optimales et axées sur le potentiel de performances personnel du moment devient ainsi possible. L'Equipe nationale des Juniors et le Cadre de transition peuvent ainsi atteindre une perméabilité élevée et contribuent à une promotion optimale des athlètes.

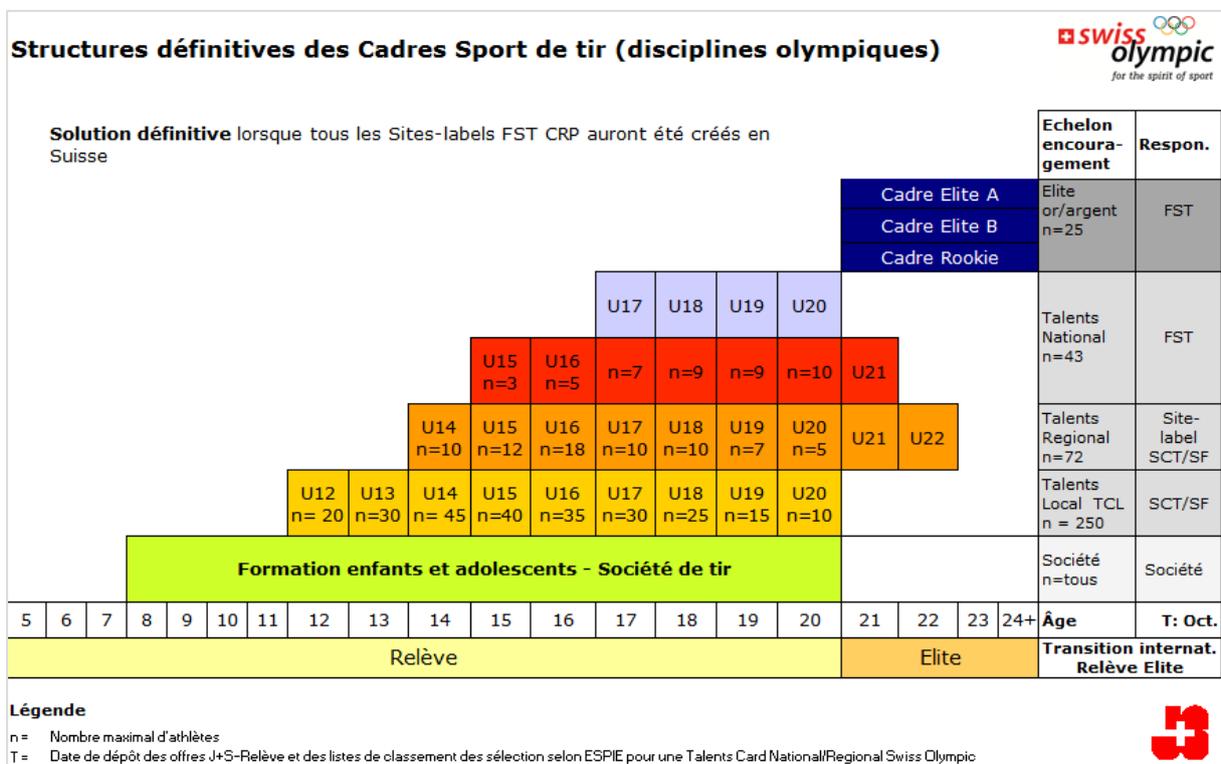


Fig. 5: Structures définitives des Cadres du tir sportif avec les Talents Card définies par année de naissance

6 Formation des entraîneurs

La formation des entraîneurs FST et la structure de formation J+S concordent. Voici, ci-dessous, une version combinée de tous les modules de formation. Dans les Directives pour les entraîneurs (Trainer-Guideline), les processus de travail, les compétences requises, les exigences pour assumer la charge d'entraîneur et les partenariats pour toutes les étapes de la PdR sont décrits de manière détaillée (cf. annexe «Swiss Shooting Trainer Guideline »).

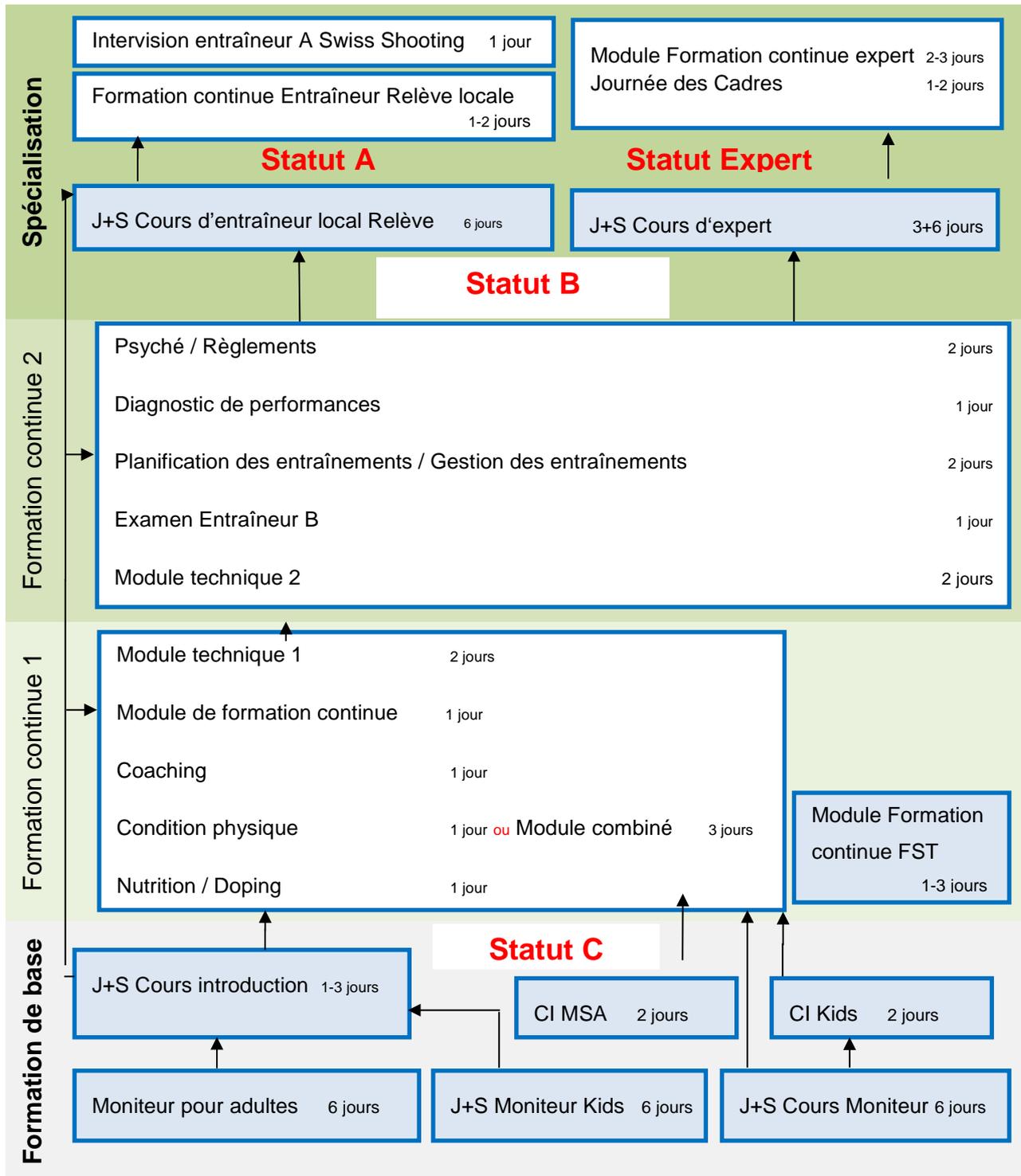


Fig. 6: Formation des entraîneurs FST / Structure de Formation J+S

6.1 Filières de la formation

Les filières de la formation pour les différentes étapes du parcours des athlètes sont décrites ci-après.

6.1.1 Formation des enfants

Pour la formation des enfants (8 à 10 ans) dans la Société de tir, une formation Kids J+S et une formation de moniteur J+S Tir sportif sont nécessaires. Pour atteindre cet objectif, deux voies de formation sont possibles.

Variante 1: Formation de moniteur J+S Kids auprès d'un Office cantonal de Jeunesse + Sport et suivi du module d'introduction complémentaire Tir sportif (3 jours).

Variante 2: Formation de moniteur J+S Tir sportif et suivi du module d'introduction Kids (2 jours) auprès d'un Office cantonal de Jeunesse + Sport.

Formation continue: Les deux statuts de moniteur J+S doivent être renouvelés tous les deux ans (Kids et Tir sportif).

6.1.2 Formation des jeunes

Pour la formation des jeunes (10 à 12 ans) dans la Société de tir, une formation de moniteur J+S Tir sportif dans la discipline concernée est nécessaire. Cela conduit au statut C.

La formation de moniteur J+S Statut B comporte: formation de moniteur J+S – suivi de tous les modules de la formation continue (FC 1), puis des domaines issus de la FC 2 tels que Psychisme / Règlements, Planification des entraînements / Gestion des entraînements, diagnostic de performances et un examen d'entraîneur B réussi.

Formation continue: le statut de moniteur J+S doit être renouvelé tous les deux ans.

6.1.3 Première étape PdR

Le Chef entraîneur de l'échelon de promotion local a acquis avec succès la spécialisation et le statut d'entraîneur local de la Relève. Pour atteindre ce statut de formation, il suit, après avoir achevé avec succès la formation d'entraîneur B (cf. Parcours de formation d'entraîneur B sous le Point 6.1.2 Formation des jeunes), les modules suivants: Technique 2 (issus de la FC 2) et le cours d'entraîneur J+S local de la Relève.

Critères d'admission à la formation des entraîneurs locaux de la Relève :

- faire preuve d'au moins 100 heures d'entraînement accomplies dès le début de la formation d'entraîneur B (début de la FC 1) ;
- supervision de l'entraînement (inopinée) par les experts et entretien structuré dont les résultats sont qualifiés de suffisants ;
- Note de recommandation 4 à l'examen d'entraîneur B dont l'évaluation n'est pas antérieure à trois ans ou réussite d'un examen écrit du niveau d'entraîneur B ;
- Engagement signé de poursuivre l'activité d'entraîneur dans le domaine de la Relève.

Formation continue: le statut de moniteur J+S doit être renouvelé tous les deux ans.

6.1.4 Deuxième et troisième étapes PdR

Le Chef entraîneur du Site-label CRP et des Cadres de transition est en possession d'un statut d'entraîneur régional de la Relève et a accompli la formation d'entraîneur professionnel auprès de Swiss Olympic. La recommandation pour cette formation émane de la FST. Durant cette formation, le participant est encadré par un assistant de la Fédération FST.

Formation continue: le statut de moniteur J+S doit être renouvelé tous les deux ans.

6.1.5 Entraîneurs du Cadre national

Les entraîneurs du Site-label CPN et des Cadres nationaux Juniors sont en possession du statut d'entraîneur national de la Relève. Ces entraîneurs ont achevé avec succès le cours de formation menant au diplôme d'entraîneur de Swiss Olympic.

Formation continue: le statut de moniteur J+S doit être renouvelé tous les deux ans.

																				Echelon encouragement		Respon.					
																				Cadre Elite		FST					
																				Trainer Sport							
																				d'élite dipl. féd.							
																				Trainer national Cadre Juniors Trainer nat Rel		Talents Card National		FST			
																				Cadre de transition Trainer régional Relève		Talents Card Regional		FST			
																				Site-label Trainer régional Relève		Talents Card Regional		Sites-labels SCT/SF			
																				Cadres cantonal/ Trainer local Relève		Moniteur MSA Statuts B / A		Talents Card Local		SCT/SF	
Kids sans tirs			Formation des enfants et des jeunes/ Moniteur J+S Status C/B												Moniteur MSA Statuts C / B					Sociétés GU 1		Sociétés					
5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24+	Âge							
Relève															Elite												

Fig. 7: Reconnaissance exigée de la formation d'entraîneur des niveaux de promotion

7 Concept de sélection

Le concept de sélection pour les talents locaux a fait l'objet d'une discussion avec les personnes responsables des échelons locaux de promotion et a été déterminé comme suit en 3 démarches:

Les organismes responsables des échelons locaux de promotion organisent des tirs de comparaison, auxquels les jeunes intéressés de 12 ans et plus peuvent participer.

1^{ère} démarche : l'exécution technique des mouvements est observée par les entraîneurs de l'échelon local de promotion et l'évaluation est documentée au moyen d'une liste de pointage (checklist).

La 2^e démarche consiste en une évaluation dans le cadre d'un entretien personnel, de la volition de l'athlète, de son environnement et de sa disposition à s'engager. Les parents et les entraîneurs à domicile qui ont accompagné les athlètes sont alors informés sur les particularités de l'échelon local de promotion.

Dans le cadre de la 3^e démarche, les athlètes et leurs parents signent une convention (engagement), dans laquelle la présence régulière aux entraînements et compétitions ainsi que le comportement et l'engagement lors des entraînements sont thématiques.

Des modèles de listes de pointage (checklists), de conventions ainsi qu'un catalogue de questions pour l'entretien personnel sont mis à disposition par la FST (cf. annexes 3-6).

Le concept de sélection des talents régionaux et nationaux tient compte des recommandations et des exigences de Swiss Olympic et il est basé sur la méthode ESPIE (**E**valuation **S**ystématique du **P**ronostic **I**ntégratif, par l'**E**ntraîneur). La méthode ESPIE est la base de la formation de cadres dès la 2^e étape de la formation de la Relève et sert ainsi de base pour l'attribution des Talents Card régionales et nationales Swiss Olympic. Deux fois par an, la FST organise le test ESPIE de manière centralisée. Les affectations aux Cadres sont effectuées annuellement le 1^{er} octobre sur la base du classement de la deuxième évaluation ESPIE du mois d'août. Lors de ces tests, les paramètres suivants sont pris en considération :

- Performances de compétition.
- Tests de performance.
- Facteurs psychologiques.
- Biographie des athlètes.
- Niveau de développement biologique.
- Evolution des performances.
- Examen médico-sportif.

Les résultats des différents paramètres ESPIE sont saisis selon le sexe et la discipline pour toutes les classes d'âge dans l'outil servant à établir les listes de classement. Ainsi, diverses listes de classement sont établies : Carabine Hommes / Carabine Dames / Pistolet / Hommes / Pistolet Dames.

L'appréciation des différents paramètres est présentée dans le masque de saisie « Echelle et évaluation des critères de sélection pour les sujets de test masculins et féminins ».

	Spécialité sportive															
	Discipline															
	Cadre hommes															
	Performance en compétition		Tests de performance		Développement des performances		Conditions psychologiques		Etat de développement biologique		Biographie des sportifs					
	Résultats	Test de perf. spéc. à la spéc. Sportive	Test de performance général	Performance générale	Motivation pour la performance sportive	Retardé / précoce	Age relatif	Age d'entraînement	Volume d'entraînement	Parents	Ecole/formation	Prédispositions physiques	Résistance			
12	0	23	8	12	10	13	12	5	5	5	5		2	100		
13	5	20	8	12	10	12	11	5	5	5	5		2	100		
14	9	18	8	10	12	11	10	5	5	5	5		2	100		
15	11	18	8	10	12	10	9	5	5	5	5		2	100		
16	14	18	7	10	14	9	7	5	5	4	5		2	100		
17	23	18	7	10	15		6	5	5	4	5		2	100		
18	40	15	7	10	15				3	3	5		2	100		
19	50	12	5	10	15				3		3		2	100		
20	55	7	5	10	15				3		3		2	100		
21														0		

Fig. 8: Masque de saisie Echelle et évaluation des critères de sélections (hommes)

	Spécialité sportive															
	Discipline															
	Cadre femmes															
	Performance en compétition		Tests de performance		Développement des performances		Conditions psychologiques		Etat de développement biologique		Biographie des sportifs					
	Résultats	Test de perf. spéc. à la spéc. Sportive	Test de performance général	Performance générale	Motivation pour la performance sportive	Retardé / précoce	Age relatif	Age d'entraînement	Volume d'entraînement	Parents	Ecole/formation	Prédispositions physiques	Résistance			
12	0	23	8	12	10	13	12	5	5	5	5		2	100		
13	5	20	8	12	10	12	11	5	5	5	5		2	100		
14	9	18	8	10	12	11	10	5	5	5	5		2	100		
15	18	18	8	10	14		10	5	5	5	5		2	100		
16	22	18	7	10	14			8	5	5	4	5	2	100		
17	23	18	7	10	15		6	5	5	4	5		2	100		
18	40	15	7	10	15				3	3	5		2	100		
19	50	12	5	10	15				3		3		2	100		
20	55	7	5	10	15				3		3		2	100		
21														0		

Fig. 9: Masque de saisie Echelle et évaluation des critères de sélections (femmes)

7.1 Paramètres des performances de compétition

Les performances de compétition se basent sur les deux meilleurs résultats des trois derniers Shooting Masters avant le test ESPIE concerné. Pour les candidats, seuls les résultats des compétitions Carabine et Pistolet 10m sont pris en considération, tandis que pour les athlètes des Cadres, les résultats de la discipline primaire choisie (seules les disciplines olympiques sont possibles) sont évalués (cf. annexe « Tableaux de résultats ESPIE »).

Pour les athlètes U12, les résultats des Finales régionales indoor et des Finales suisses de la Journée de la jeunesse sont évalués. Plus la personne testée est jeune, moins la pondération des performances de compétition est élevée (cf. Masque de saisie sous le Point 7. Concept de sélection).

7.2 Paramètres des tests de performance

Les tests de performance sont répartis en deux catégories :

- Tests de performance de la motricité sportive.
- Tests de performance propres au type de sport.

7.2.1 Tests de performance de la motricité sportive

Les tests de performance de la motricité sportive comportent un diagnostic dans les domaines de la force, de l'endurance et de la coordination. Dans le domaine de la force, les tests se concentrent exclusivement sur la force dorsale, ventrale et latérale du tronc (cf. annexe « Tests de motricité sportive ESPIE / Manuel Force du tronc »). Une force du tronc suffisamment développée est la meilleure prévention pour éviter des lésions à long terme pouvant affecter le système moteur dans la zone de la colonne vertébrale. De manière générale, l'endurance de base est vérifiée au moyen du test Cooper⁴ constituant la mesure de diagnostic la plus simple. Afin de diagnostiquer le domaine de la coordination et le domaine polysportif, la FST effectue lors des tests ESPIE et dès l'âge de 16 ans également le *Test de Vienne / Parcours de coordination viennois*. Jusqu'à l'âge de 15 ans, les athlètes effectuent les exercices standardisés du *Test de fitness de Munich* (cf. annexes « Test de motricité sportive ESPIE / Test de fitness de Munich »).

Plus l'athlète est jeune, plus la pondération des résultats issus des tests de performance de la motricité sportive est élevée (cf. « Masques de saisie » sous le Point 7. Concept de sélection).

7.2.2 Tests de performance propres au type de sport

Ce test a lieu pour les disciplines 10m au moyen d'un simulateur d'analyses SCATT⁵. Il est effectué par des personnes autorisées peu avant le test ESPIE et de manière décentralisée. Lors de ce test, les paramètres suivants sont évalués :

- Départ du coup.
- Précision des mouvements.

4 Définition des différents tests (test Cooper-, tests de Vienne et de Munich) cf. Glossaire.

5 Définition cf. Glossaire.

- Vitesse d'oscillation de la bouche du canon.
- Stabilité du maintien de l'arme.
- Le résultat effectif du tir sur cibles électroniques.

(cf. annexe „Tests de performance propres au type de sport / Manuel Analyse-SCATT“).

Plus la personne testée est jeune, plus la pondération des résultats des analyses SCATT est élevée (cf. « Masques de saisie » sous le Point 7. Concept de sélection).

7.3 Evolution des performances

L'évolution des performances est calculée à partir des paramètres suivants:

- Performances de compétition.
- Tests de performance de la motricité sportive.
- Tests de performance propres au type de sport.

Lors de ce calcul, les résultats des paramètres susmentionnés sont comparés à ceux de la dernière à évaluation ESPIE. L'évolution des performances sur un niveau de performance supérieur est plus significative que l'évolution des performances sur un niveau inférieur. Plus la personne soumise au test est âgée, plus la pondération de l'évolution des performances sur la base des résultats issus des compétitions est élevée, tandis qu'elle sera plus basse pour les résultats issus de l'évolution des performances des analyses SCATT et de la motricité sportive (cf. Masques de saisie sous le Point 7. Concept de sélection).

7.4 Conditions psychologiques

Momentanément, l'appréciation de la FST se fonde sur le questionnaire de Swiss Olympic „Motivation de la performance“, lequel est rempli par les entraîneurs de Cadres. Pour les candidats, ledit questionnaire est rempli durant les analyses SCATT par un entraîneur autorisé et éventuellement en consultant l'entraîneur de société. La FST va introduire en 2015 pour la première fois un questionnaire spécifique à notre type de sport, qui a été élaboré par un entraîneur local de la Relève, dans le cadre de son travail de Maîtrise universitaire au terme de ses études en psychologie.

Plus la personne testée est âgée, plus la pondération des valeurs psychologiques est élevée (cf. « Masques de saisie » sous le Point 7. Concept de sélection).

7.5 Niveau de développement biologique

Entre l'âge chronologique et biologique, des différences importantes peuvent exister à l'âge de la période de Junior. Afin de déceler les athlètes les plus aptes, la FST mise sur deux mesures dans ce domaine.

7.5.1 Définition du niveau de développement biologique selon *Mirwald*

La détermination du niveau de développement est effectuée à l'aide des données suivantes : la date de naissance, la taille, la taille en position assise à partir du siège et le poids.

Il convient de veiller à la précision des mesures. Le niveau de développement biologique des athlètes féminines est défini jusqu'à l'âge de 14 ans révolus et pour les athlètes masculins jusqu'à l'âge de 16 ans. Les résultats suivants sont relevés:

- Développement précoce.
- Développement moyen.
- Développement tardif.

(cf. „Détermination du niveau de développement biologique selon Mirwald“)

Plus la personne testée est jeune, plus la pondération du niveau de développement biologique est élevée (cf. « Masques de saisie » sous le Point 7. Concept de sélection). Pour les athlètes féminines dès 15 ans et les athlètes masculins de 17 ans aucun mesurage n'est effectué.

7.5.2 Age relatif

Pour ce paramètre, c'est le mois de naissance de la personne soumise au test qui est retenu. Ceux qui sont nés au mois de janvier reçoivent 1 point, tandis que ceux qui sont nés au mois de décembre obtiennent 12 points. Plus la personne testée est âgée, moins la pondération de l'âge relatif est élevée (cf. « Masques de saisie » sous le Point 7. Concept de sélection).

7.6 Biographie des athlètes

Les paramètres de la biographie des athlètes sont les suivants:

- Durée d'entraînement: depuis combien de temps l'athlète suit-il un entraînement orienté sur la performance ?
- Séances d'entraînement: pendant combien d'heures par semaine l'athlète s'entraîne-t-il ?
- Parents: est-ce que le soutien accordé par les parents au sport est-il assuré ?
- Ecole / Formation: l'athlète est-il prêt à fréquenter une autre école en raison de son sport ou d'accepter une prolongation de son temps d'apprentissage ?

La pondération des paramètres issus de la biographie de l'athlète est très différente (cf. « Masque de saisie sous le Point 7. Concept de sélection). Elle est effectuée sur la base d'une trame définie et découle des Directives sur l'entraînement (« Trainer-Guideline »).

7.7 Médecine du sport

L'examen médico-sportif a lieu une fois par année lors du test ESPIE, au mois de mai. Il sert à examiner l'état de santé de la personne soumise au test pour permettre, si nécessaire, un examen plus poussé auprès d'un spécialiste.

8 Types de compétitions



Un aperçu des types de compétitions nationales des Juniors pour toutes les disciplines olympiques est annexé.

8.1 Formation des Jeunes

Les premières compétitions qu'un jeune tireur doit accomplir sont les trois tirs tests au stand de sa Société de tir. Les meilleurs athlètes des différentes classes d'âge et disciplines sont ensuite invités à participer aux Finales régionales (Est, Centre, Ouest). Les meilleurs tireurs de la région peuvent participer aux Finales suisses de la Journée de la jeunesse. A part la partie technique, ces compétitions intègrent également une partie propre à la motricité sportive, lequel contribue selon les classes d'âge de manière différenciée au résultat final. Les huit meilleurs tireurs de la classe d'âge Ü12 qualifiés dans leur discipline participent en plus à une Finale ISSF. Ces compétitions ne sont ouvertes que pour le niveau de promotion des enfants et des jeunes. Tous les participants reçoivent un prix-souvenir.

Pour les enfants et les jeunes, des compétitions cantonales sont pratiquement offertes dans tous les cantons, partiellement avec ou sans partie propre à la motricité sportive (cf. annexe « « Compétitions, « Offre de compétitions cantonales » »).

8.2 Niveau local de la promotion

A ce niveau de la promotion où l'entraînement orienté sur la performance débute, les compétitions sont un élément important pour de nombreux athlètes afin d'établir un bilan et de « pouvoir se mesurer » à d'autres sportifs. Les compétitions nationales pour le titre et leurs éliminatoires (Championnats de match décentralisés CMD) constituent à ce niveau de pro-

motion souvent l'objectif de la saison pour les classes d'âge Ecoliers et Adolescents. Lors des Championnats d'été et d'hiver, les Championnats de groupes et par équipe, il est aisé d'intégrer les tours à domicile aux compétitions faisant partie des entraînements dans les Sociétés de tir. Les meilleurs athlètes ou groupes peuvent ainsi se qualifier pour une Finale suisse.

Au niveau des classes d'âge Ecoliers et Adolescents, de nombreuses compétitions pour le titre sont offertes et organisées dans plusieurs cantons (cf. annexe « Compétitions, offre cantonales de compétitions »).

A partir de 2015, au total une centaine de places de départ seront réservées pour les meilleurs talents locaux de nos différentes disciplines lors des Compétitions internationales pour juniors (JIWK) organisées dans notre pays par la FST. Celle-ci fixera les critères de sélection et organisera des concours de sélection pour les talents locaux.

8.3 Niveau régional de la promotion Site-label

Six mois avant le niveau régional de la promotion, c'est-à-dire avant la première sélection ESPIE, il convient de participer régulièrement aux Shooting Masters (ShMa). De manière pondérée, les résultats des ShMa sont intégrés au classement ESPIE et peuvent être déterminants pour la participation aux compétitions internationales avec le Cadre de transition. Les « DE sur les sélections de la promotion de la Relève » règlent chaque année les critères de sélection. Pour le Match interfédérations, les meilleurs tireurs la catégorie des Juniors des SCT/SF sont sélectionnés. L'élaboration de ces critères relève de la compétence des cantons.

L'offre nationale de compétitions pour ce niveau de promotion est abondante et oblige l'athlète à fixer des priorités avec leurs entraîneurs (cf. annexe « Compétitions, « Offre de compétitions nationales et internationales »).

Hélas, des conflits des dates entre les compétitions cantonales et internationales ou les compétitions cantonales et les entraînements des cadres sont nombreux. Dans la convention de cadre signée par les athlètes et les parents, les priorités sont clairement réglées (cf. annexe « Convention des athlètes »).

8.4 Niveau régional de la promotion Cadre de transition

Les meilleurs athlètes du niveau régional de la promotion sont réunis dans un Cadre de transition Carabine et Pistolet en vue de participer aux compétitions internationales des Juniors. Les compétitions internationales des Juniors pour le niveau de la promotion sont définies annuellement. Si un athlète de la promotion de la Relève fait preuve de performances au-dessus de la moyenne, il peut être invité à participer à une compétition internationale du Sport d'élite.

8.5 Niveau national de la promotion

A ce niveau de la promotion, les compétitions au plan national sont tellement nombreuses que l'athlète doit procéder à une sélection des compétitions pour tenir compte de ses objectifs et de son plan d'entraînement périodique. Nombreux sont les athlètes qui sont engagés par leur Société de tir et par leur canton pour disputer des compétitions du Sport d'élite.

La participation aux compétitions internationales des Juniors ou aux compétitions pour le titre se fonde sur les critères de sélection du Sport d'élite qui sont déterminés chaque année. En plus, le Sport d'élite peut également mettre sur pied des compétitions de cadres et/ou des compétitions de sélection (trials).

Les compétitions internationales auxquelles le Sport d'élite a souvent participé au cours de ces dernières années sont mentionnées dans l'aperçu des compétitions en annexe.

9 Mise en vigueur

Au cours de l'année d'entraînement 2013/14 la FST compte à son actif :

- 7 cellules locales de promotion avec au total plus de 100 talents locaux qui s'entraînent conformément au concept de promotion.
- 2 cellules régionales de promotion existantes (Sites label) qui fonctionnent depuis 2 à 3 ans conformément au guide d'entraînement.
- 2 cellules régionales en voie de réalisation (Sites label), dans le cadre desquelles l'entraînement débutera vraisemblablement au printemps 2015 (début de la saison outdoor)
- Un concept de sélection des talents régionaux et nationaux 100% en vigueur et qui est en voie d'être complété par des tests encore plus spécifiques à notre type de sport.
- Un nouveau questionnaire psychologique développé en prévision des tests ESPIE 2015

10 Controlling / Reporting

Le controlling de la promotion de la Relève et de la formation des entraîneurs relève de la compétence du chef de la Relève, respectivement le chef de la formation de la Fédération. Le controlling dans le domaine du Sport d'élite des Equipes nationales Juniors relève de la compétence du chef du Sport d'élite.

Ces derniers établissent annuellement la documentation suivante:

- L'entretien stratégique avec Swiss Olympic selon les exigences de Swiss Olympic.
- L'entretien de la Fédération en matière de la Relève avec J+S Macolin.
- Le rapport annuel sur la formation des entraîneurs selon les exigences de J+S Macolin.
- Le rapport annuel de la FST selon les exigences de la FST.
- La documentation de base pour les athlètes des Cadres au niveau régional et national.

Dans le cadre d'une première évaluation effectuée deux ans après l'introduction partielle du concept, on a pu constater une amélioration significative de la performance des athlètes qui s'entraînent au sein d'un CRP conformément aux critères du Guide d'entraînement. De ceci ont même résulté des succès très réjouissants et prometteurs lors de concours pour juniors, bien que ce ne soit pas le but principal de la promotion de la Relève.

Cette première évaluation démontre que la voie choisie est la bonne. Le Concept est soutenu par les SCT/SF, qui fournissent une contribution précieuse dans le cadre de l'échelon local de promotion et/ou des organismes responsables des CRP.

11 Dispositions finales

11.1 Annexes

Les annexes mentionnées dans ce document font partie intégrale du Concept de promotion de la Relève de la FST.

11.2 Approbation

La FST a, sous réserve de l'approbation par la SOA, approuvé ce Concept de la promotion lors de sa séance du 18 juni 2014.

11.3 Entrée en vigueur

La FST met en vigueur ce concept le 1^{er} octobre 2014, à l'exception des dispositions relatives au dépôt des candidatures pour l'ouverture de CRP, qui elles entreront en vigueur déjà le 1er juillet 2014 (cf. sous 4.3.6.2. Délais pour le dépôt des candidatures).

11.4 Dispositions transitoires

Für Streitigkeiten aus Sachverhalten, die vor Genehmigung dieses Förderkonzepts durch SOA auftreten, gilt für dessen Bereinigung das bisherige Förderkonzept (Ausgabe 2012).

Pour le règlement de différends nés de faits qui se produisent avant l'approbation de ce Concept de promotion par la SOA, c'est le Concept de promotion actuel (édition 2012) qui s'applique.

Pour le règlement de tous les autres différends, c'est le présent Concept de promotion qui est appliqué.

Glossaire

Test Cooper:

- Test d'endurance reconnu (désigné d'après le Dr Kenneth Cooper) qui consiste à courir aussi loin que possible en 12 minutes.

Stratégie d'adaptation (coping)

- stratégie d'adaptation (coping) = façon de surmonter un événement perçu comme important ou comme phase difficile de la vie

Test de fitness de Munich (TFM):

- Le test de fitness de Munich est effectué dans l'enseignement du sport pour déterminer la condition physique des écoliers. Le test fitness mesure les capacités physiques et coordinatrices. Il comporte le dribble avec le ballon, le lancer de précision, le saut en hauteur sans élan, la montée de marches, la motricité du tronc et des hanches et la prise en suspension.

ESPIE PISTE:

- Comment reconnaît-on un talent ? Pour la promotion de la Relève, cette question est élémentaire. Raison pour laquelle Swiss Olympic a unifié la sélection des talents. Cet instrument porte le nom de « Evaluation systématique du pronostic intégratif, par l'entraîneur », abrégé ESPIE. Si l'on veut lancer un pronostic afin de déterminer si un talent aura effectivement du succès à l'âge de l'Elite, il convient de procéder à une observation à long terme et à une évaluation par un entraîneur expérimenté. Cela doit être effectué sur la base de critères mesurables et propres au type de sport. En collaboration avec Swiss Olympic, la FST a développé et introduit un instrument pour la sélection des talents. Cet outil connu sous l'acronyme ESPIE complète les caractéristiques statistiques de la définition de la notion de talent par rapport à la notion dynamique de talent (cf. annexe « Point 7. Manuel ESPIE »).

Sportif en reconversion

- Talent qui ne passe pas par tous les stades de la promotion de la Relève (cf. la structure des cadres de Swiss Shooting, figure 3). Soit il a été reconnu tardivement par des personnes impliquées dans la formation ou grâce aux performances qu'il a nettement et soudainement développées.

Coiffe des rotateurs:

- Sous coiffe des rotateurs l'on comprend un groupe de quatre muscles et leurs tendons constituant la coiffe de l'articulation de l'épaule et s'étirant de l'omoplate jusqu'au tuberculum majus, respectivement minus de l'humérus.

SCATT:

- Le terme SCATT désigne un système d'analyse de la visée. Au moyen d'un logiciel, ce système électronique moderne permet de visualiser les mouvements de l'arme de sport sur la cible. Il s'agit d'un moyen auxiliaire d'entraînement prépondérant du tir sportif, car il est absolument objectif et permet un retour d'information immédiat sur le coup tiré.

Volition:

- Ce terme désigne la volonté qui est nécessaire pour déterminer et réaliser un objectif (cf. ROSENSTIEL, 2003, S. 228 f.).

Test de Vienne / Parcours de coordination viennois:

- Le parcours de coordination viennois (PCV) consiste en une méthode de test standardisé et normé de la motricité sportive développée par Siegbert A. Warwitz pour saisir la coordination motrice. Elle permet de mesurer quantitativement la qualité de la coordination motrice et de procéder à une évaluation objective.

Répertoire des figures

Fig. 1: Les 1 ^{ère} - 3 ^e étapes de la promotion de la Relève.	1
Fig. 2: Parcours des athlètes	3
Fig. 3: Structure des Cadres du tir sportif avec les heures d'entraînement exigées	187
Fig. 4: Structure des Cadres du tir sportif avec les Talents Card définies par classe d'âge 198	
Fig. 5: Structures de Cadres définitives tir sportif avec les Talents Card définies par année de naissance	19
Fig. 6: Formation des entraîneurs FST / Structure de Formation J+S.....	20
Fig. 7: Reconnaissance exigée de la formation d'entraîneurs des niveaux de promotion ...	232
Fig. 8: Masque de saisie Echelle et évaluation des critères de sélections (hommes)	253
Fig. 9: Masque de saisie Echelle et évaluation des critères de sélections (femmes)	254

Répertoire des tableaux

Tab.1: Swiss Shooting Training-Guideline12

Annexes

Annexe 1 Parcours des athlètes

Annexe 1.1 Kids leçons modèles

- 1. Leçon Respirer
- 2. Leçon Viser
- 3. Leçon Déclenchement
- 4. Leçon Viser après le déclenchement
- 5. Leçon Equilibre
- 6. Leçon Départ du coup coordonné
- 7. Leçon Epaulement
- 8. Leçon Construction de la position debout
- 9. Leçon Concours
- 10. Leçon Course automobile

Annexe 1.2 Contenus d'entraînement de la formation des jeunes

- Contenu de la leçon Formation des jeunes
- Contenu de la leçon PdR 1^{ere} étape Cellule locale de promotion
- Contenu de la leçon PdR 2^e + 3^e étapes Cellule régionale de promotion
- Contenu de la leçon PdR Cadre national TCN

Annexe 1.3 Cahier d'entraînement

Annexe 1.4 Convention de cadres PdR

Annexe 2 Cellules de promotion / Cellules d'entraînement

Annexe 2.1 Liste des organismes autorisés à exploiter des cellules locales de promotion

Annexe 2.2 Liste des organismes autorisés à exploiter des cellules régionales de promotion

Annexe 3 Formation des entraîneurs

Annexe 3.1 Trainer-Guideline

Annexe 4 Concept de sélection

Annexe 4.1 Liste de pointage technique pour la sélection des cellules locales de promotion

Annexe 4.2 Catalogue de questions pour la sélection de talents locaux

Annexe 4.3 Modèle de convention pour les talents locaux

Annexe 4.4 Tableaux des résultats ESPIE

- Echelle des résultats de tir Carabine 12-15 ans
- Echelle des résultats de tir Carabine 16-20 ans
- Echelle des résultats de tir Pistolet 12-15 ans
- Echelle des résultats de tir Pistolet 16-20 ans

Annexe 4.5 Tests ESPIE de motricité sportive

- Test Cooper
- Test de base de la force du tronc
- Test fitness de Munich
- Parcours de coordination viennois

Annexe 4.6 Définition du niveau de développement biologique selon Mirwald

Annexe 4.7 Manuel d'analyses SCATT

Annexe 5 Types de compétitions

- Type national / international de compétitions
- Types de compétitions

Les annexes peuvent télécharger séparatement.